



## Relevé de la troisième partie de la table ronde

### 8- Programme « Stopper la perte de biodiversité »

60% des services vitaux fournis à l'homme par les écosystèmes sont en déclin. Pendant des millions d'années, les espèces ont résolu des problèmes pour survivre, pour se multiplier, pour surmonter toutes les crises de la nature. La biodiversité est une réserve de réponses du vivant aux changements de l'environnement, qui ont été testées durant cette longue histoire. En amenuisant ce potentiel d'évolution, nous réduisons aussi notre capacité d'adaptation à la variabilité de l'environnement et, en particulier à celle du climat. En ce sens, la biodiversité est notre assurance vie.

#### I – Conclusion

- = La France s'engage à **stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010.**
- = **Créer une trame verte et une trame bleue** afin de rétablir les flux d'espèces de faune et de flore sauvages entre les zones de haute valeur écologique, et maintenir ainsi la capacité des écosystèmes à fournir les services écologiques dont nous dépendons.
- = **Développer la recherche scientifique** et la diffusion des connaissances dans le domaine de la biodiversité
- = **Faire un effort tout particulier outre-mer**, territoires d'une extraordinaire richesse biologique, **et en mer**, notre pays disposant de la seconde zone économique exclusive au monde.

#### II – Mesures opérationnelles

**La trame verte** est un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons.

**La trame bleue** est formée par des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours d'eau et masses d'eau, sur une base contractuelle.

Elles permettent de créer une continuité territoriale, ce qui constitue une priorité absolue.

Cette trame verte et bleue est pilotée localement, en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, dans un cadre cohérent garanti par l'Etat : la cartographie des continuités et des discontinuités sera réalisée au niveau national d'ici 2 ans.

Une mission parlementaire sera confiée au sénateur P. Raoult pour, à partir de cette cartographie, identifier les moyens de la décliner localement par voie contractuelle ou réglementaire (opposabilité) selon les enjeux et les secteurs.

En ce qui concerne les infrastructures existantes, un état des lieux hiérarchisé des principales ruptures qu'elles provoquent sera confié au mouvement associatif de terrain (Alsace Nature, fédération FNE), et un programme lancé pour recréer des continuités.

En tout état de cause, la trame verte et bleue sera opposable aux grandes infrastructures.

La démarche s'appuiera particulièrement sur les parcs naturels régionaux. L'implication des conseils généraux sera fortement encouragée. Le déplafonnement de la TDENS sera mis à l'étude

Une attention particulière sera apportée au problème des sédiments pollués dans le Rhône et les autres fleuves.

**2) Mise en œuvre d'une stratégie nationale des aires protégées et d'un plan de conservation et de restauration dans les 5 ans des 131 espèces** en danger critique d'extinction (UICN 2007) en France (métropole et outre-mer) : 2% au moins du territoire en protection forte dans les 10 ans ; création de trois parcs nationaux (méditerranéen, zones humides, feuillus de plaine) ; plan en faveur des insectes pollinisateurs, plan pour lutter contre les espèces invasives terrestres et marines.

**3) Réglementation de la pollution lumineuse** par la loi. La pollution lumineuse est très perturbatrice pour la faune (oiseaux migrateurs et insectes nocturnes) et gênante pour l'observation astronomique. Dans les agglomérations, l'éclairage des bureaux, des monuments et des voies publiques représente des consommations d'énergie importante.

**4) Restaurer la nature en ville** et ses fonctions multiples : anti-ruissellement, énergétique, thermique, sanitaire (eau, air, bruit, déchets), prévention de l'usage de produits chimiques, esthétique, psychologique.

**5) Dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable** : produire plus de bois (matériau et énergie renouvelable) et mieux en valoriser les usages. Renforcer la certification du bois (FSC et PEFC) et mobiliser les filières territoriales (valorisation locale matériau, énergie). Favoriser la résilience des forêts au changement climatique.

6) Mettre en place en 2008 une mission parlementaire **sur l'opportunité de création d'une agence nationale d'expertise sur la biodiversité**, regroupant les

établissements publics existants concernés, dotée d'instances de concertation territoriales à définir.

7) Créer en 2008 un **observatoire de la biodiversité** (inventaires, cartographies, indicateurs, diffusion des connaissances), et une **fondation française de coopération pour la recherche sur la biodiversité** mettant en réseau les diverses entités existantes et permettant de doubler les crédits de recherche touchant la biodiversité (y compris recherche appliquée) par rapport à ceux de l'IFB et du BRG. Achever l'inventaire ZNIEFF terrestre et réaliser l'inventaire ZNIEFF marin en 2010.

8) La recherche sur la **biodiversité des sols (microbiologie)** sera renforcée

9) Une mission conjointe du MAP et du MEDAD sera menée pour identifier **les moyens de maintenir le service environnemental fourni jusque là par les jachères**

**10) Renforcer les disciplines naturalistes** (botanique, zoologie, écologie, taxonomie...). Introduction dans les parcours de **formation initiale et continue** des compétences utiles à la conception et la mise en œuvre de bonnes pratiques

**11) Renforcer la stratégie nationale pour la biodiversité** et élaboration de stratégies régionales.

**12) Gérer de façon cohérente et concertée mer et littoral**

- a. Principe de gestion concertée par écosystème
- b. Réduction et prévention des polluants venant du continent : activités d'extraction, boues de dragage, production énergétique, ... ; lutter contre la pollution en appliquant des pénalités dissuasives aux acteurs qui détruiraient la biodiversité (ex : dégazage, eaux de déballastages et espèces invasives)
- c. Gestion des stocks halieutiques par mise en place des Unités d'Exploitation et de Gestion concertées et par un réseau d'aires marines protégées (10 aires marines protégées d'ici 2012, couvrant 10% des eaux territoriales) à gestion concertée avec zones sans prélèvements ; encadrer la pêche de loisir à pied ; éradiquer la pêche illégale dans les eaux sous juridiction française
- d. Etablir un programme méditerranéen pilote pour cette gestion concertée
- e. Ecolabelliser en 2008 les produits de la pêche
- f. Expérimenter les quotas de pêche individuels administrés et non transférables sur le thon rouge méditerranéen en 2008-9
- g. Collecte et gestion des déchets flottants et échoués
- h. Réduction et prévention des risques et pollutions liés aux activités portuaires
- i. Réformer et simplifier le régime des extractions en mer, avec une vision d'ensemble spécifique au milieu maritime
- j. Réserver l'usage de maërl aux fonctions les plus nobles (mettre fin aussi à son utilisation dans les stations de traitement de l'eau potable)
- k. Un titre mer figurera dans la loi d'application du Grenelle.

**11) Audit général en 2008 des mesures fiscales défavorables à la biodiversité**  
et étude de faisabilité d'un basculement progressif vers une fiscalité plus favorable.

### **III – Comités opérationnels – évaluation et suivi**

= **comités opérationnels** comprenant tous les partenaires du secteur, installés le 15 décembre, et regroupés par thématiques :

- trame verte et bleue
- gestion intégrée mer et littoral

= **missions**

- mission parlementaire : trame verte et bleue : sénateur P. Raoult
- mission parlementaire : agence de la biodiversité - observatoire de la biodiversité - fondation scientifique
- mission Alsace Nature : infrastructures et discontinuités

= Mise en place d'un dispositif d'évaluation et de suivi  
Point d'étape en juin 2008 et évaluation en novembre 2008

### **IV – Messages solennels**

**Voeu pour que le Musée du vivant soit le Musée du quinquennat en restaurant le Muséum National d'Histoire Naturelle**

**Le Grenelle envoie un message d'alerte sur la situation catastrophique du thon rouge en grand danger qui nécessite des mesures fortes pour reconstituer le stock.**